



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 29/22

Objet

DSP Transport de voyageurs – Avenant n°6

Secrétaire de séance

Gérard CHAUCHEFOIN

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire

17 mars 2022

Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 11 mars 2022
Date de publication : 25 mars 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L. Croiserat, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C. Robert, P. Roche, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget suppléé par Y. Besson, P. Sancey, G. Soldavini suppléé par P. Vuitton, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Verne.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à I. Mangin, J.L. Bonin à G. Jeannerod, A. Callegher à J.M. Daubigney, J.P. Cuiet à N. Jeannet, C. Demortier à J. Péchinot, G. Fernoux-Coutenet à J.P. Fichère, J. Lepetz à J. Stolz, E. Pauvret à M.R. Guibelin, J.M. Rebillard à J.B. Gagnoux, F. Rigaud à C. Jeanneaux.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, B. Chevaux, N. Herrmann, J. Lagnien, P. Viverge.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié à la société KÉOLIS l'exploitation du réseau de transport routier de voyageurs sur son territoire depuis le 1^{er} septembre 2016 pour une durée de 7 ans via une convention de Délégation de Service Public.

Il est proposé d'apporter des améliorations aux services, de retirer du compte d'exploitation prévisionnel les dépenses d'investissement pour le renouvellement de la billetterie et de revoir les objectifs de fréquentation prévus au contrat suite à la crise sanitaire.

Amélioration des services de transport

A compter du 1^{er} septembre 2021, les nouvelles lignes suivantes circulent sur le réseau TGD :

- Ligne 20 : compte-tenu des effectifs très importants sur la ligne 19 le matin, un deuxième départ est proposé à 7h52 de Lavans-les-Dole avec la ligne 20. Il dessert également les communes de Lavangeot et Audelange.
- Ligne 15 : les effectifs sont également importants le matin. Un deuxième départ est donc mis en place depuis Saint-Ylie à 8h18, pour une arrivée à Tavaux Collège à 8h55.
- Ligne 17 : un retour supplémentaire est mis en place à 15h45 de Damparis Collège.
- L2 : ajout d'un départ depuis Tavaux à 12h15 pour assurer un retour depuis Damparis jusqu'à Foucherans à cet horaire.

Le fonctionnement de la ligne 22, ligne de Transport à la Demande, est également modifié pour apporter davantage de souplesse aux usagers. Un arrêt de descente supplémentaire est créé sur la ligne 22 à Tavaux. Par ailleurs, la descente à Dole est ouverte à tous les arrêts de Dole, et plus seulement à Dole Théâtre. Il fonctionne sur des plages horaires 9h/11h et 14h/16h.

Les évolutions des services en ligne 15 et ligne 19/20 nécessitent un véhicule et un temps conducteur supplémentaire. Afin d'optimiser ce véhicule, les horaires supplémentaires en ligne 2 et ligne 17 sont proposés.

Par ailleurs, l'adaptation de la ligne 22 va également générer des coûts de roulage et de conduite supplémentaires. Les coûts par service supplémentaire sont les suivants, en année pleine :

	L17 + L2	L15 + L19	L22	Total
Coût € HT /an	1 801,28 €	36 697,90 €	9 603,57 €	47 562,75 €

Ces évolutions sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2021, jusqu'au 31 août 2023.

Incidence financière du non renouvellement du système billettique

Dans le cadre du contrat, le renouvellement du système billettique était prévu en 2018. Une dépense de 150 000€ apparaît dans les investissements hors véhicules. Compte-tenu de la démarche engagée à l'échelle régionale par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé de repousser ses investissements en attendant la mise en place du dispositif régional et pouvoir s'y intégrer.

Le système n'est pas changé, néanmoins il nécessite des actions de maintenance non prévues initialement dans les dépenses du Compte d'Exploitation Prévisionnel, qui sont prises en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter de septembre 2021.

Ainsi, 22 356 € par an entre septembre 2021 et août 2023 sont imputés au compte d'exploitation prévisionnel, soit un total sur 2 ans de 44 706 €. Les 105 294 € sont restitués à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Objectifs de fréquentation

KÉOLIS Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se sont accordés sur le fait de revoir les objectifs de fréquentation inscrits au compte d'exploitation prévisionnel, dans le cas où la fréquentation resterait en-dessous des objectifs de fréquentation contractuels fin novembre 2020 suite à la crise sanitaire liée au COVID 19. Il est acté que le retour à la normale attendu (fréquentations de la période avant crise sanitaire) ne s'est toujours pas fait en 2021.

Ainsi, il est proposé de revoir les objectifs de fréquentation de la manière suivante, qui tendent progressivement vers la fréquentation de 2019 (qui dépassait elle-même largement les objectifs du contrat) :

Année	2021	2022	2023
CEP Avenant 4	960 029	964 829	610 881
Après crise sanitaire	847 371	984 123	633 900

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le projet d'avenant n°6 à la convention de Délégation de Service Public Transport ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait à Dole,
Le 17 mars 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction des Mobilités
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- KÉOLIS Dole

